ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Prison Centrale

Planche-Inférieure 12, 1700 Fribourg

T +41 26 305 21 07, F +41 26 305 21 11

Décision – Sanction disciplinaire

Prénom et Nom : Cornel Dévaud

Date de naissance : 09.07.1988 **Cellule :** 111

Vu :

La Loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM) ;

L'Ordonnance du 5 décembre 2017 relative à l'exécution des peines et mesures (OEPM) ;

Le Règlement de détention du 20 décembre 2017 de l'Etablissement de détention fribourgeois, site de la Prison Centrale ;

Le rapport écrit du 07.04.2018 à 15h30 ;

Le protocole d'audition du 09.04.2018 à 15h00.

Considérant :

Que M. Cornel Dévaud avait en date du 24 janvier 2017 tapé à plusieurs reprises contre sa porte;

Que M. Cornel Dévaud avait en date du 3 juin 2017 cassé son poste de télévision;

Que M. Cornel Dévaud a en date du 7 avril 2018 cassé la serrure complète de la cellule no 331.

Prononce :

☒ L'imposition de restriction(s) – Type de restriction(s) :

La suppression de la télévision pour une durée de 10 jours et ceci dès le 10.04.2018 à 16h00.
Placement dans le secteur de détention provisoire pour des motifs de sécurité.

L'exécution de cette sanction débute le 10.04.2018 à 16h00 et se termine le 20.04.2018 à 16h00.

Fribourg, le 10.04.2018

Pour la direction de l'EDFR : Pascal Chappuis Chappuis P.

Voie de recours

La présente décision est sujette à recours dans les dix jours dès réception.
Le recours doit être adressé à la Direction de la Sécurité et de la Justice, Grand-Rue 27, 1700 Fribourg.
Le recours n'aura pas d'effet suspensif.

Le soussigné confirme avoir reçu la présente décision en mains propres. Il atteste avoir pris connaissance de la présente décision et déclare être apte à subir cette sanction.

Fribourg, le 10.04.2018

Signature de la personne détenue :

☐ La personne a refusé de signé cette décision

Si la personne détenue refuse de signer, la personne qui lui remet cette décision attestera par sa propre signature le refus de signature ainsi que celle d'un agent de détention..

Communication à : ☒ Intéressé ☐ DSJ ☒ Dir EDFR ☐ MP ☒ S-Méd-PC ☒ SESPP ☐ SPoMi
☐ Autres :

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Prison Centrale

Planche-Inférieure 12, 1700 Fribourg

T +41 26 305 21 07, F +41 26 305 21 11

Protocole d'audition	
Prénom et Nom : Cornel Dévaud	
Date de naissance : 09.07.1988	**Cellule :** 111
Audition du : 09.04.2018	Heure : 15:00
Rappel des faits : Selon le rapport du 7 avril 2018 à 15h30, vous avez violemment lancé la porte de la cellule 331 soit de M. Julien Corbaz et ceci à plusieurs reprises. Les agents ont constaté que la serrure est complétement défoncée et donc hors d'usage.	
Description des faits selon votre appréciation : M. Julien Corbaz m'a appelé avec insistance dans le but d'obtenir du tabac.	
Questions – réponses : Pourquoi avez-vous cassé la serrure complète de la porte de la cellule 331 ? M. J. Corbaz m'a traité de pédophile, pointeur et violeur.	
Avez-vous quelque chose à ajouter : Je regrette mon comportement et mes actes.	
Auditionné par : Pascal Chappuis	Signature : Chappuis
Procès-verbal : D. Schouwey	Signature : DSL
Signature de la personne auditionnée :	

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Prison Centrale

Planche-Inférieure 12, 1700 Fribourg

T +41 26 305 21 07, F +41 26 305 21 11

Rapport	
Prénom et Nom : Comel Dévaud	
Date de naissance : 09.07.1988	**Cellule :** 330B
Objet du rapport : Destruction de la porte de la cellule 331	
Date et heure de l'événement : 07.04.2018 / A 15h30	
Autre(s) détenu(s) impliqué(s) :	Corbaz Julien cel 331
Témoin(s) éventuel(s) :	Beat Brünisholz / Blanc Nicolas

Déroulement précis des faits constatés et par ordre chronologique :

Suite au visionnement de la vidéo du secteur PPL droite :

Après plusieurs va et vient entre la cellule 330 et cellule 331, Monsieur Dévaud Cornel à fermé violement et ceci à plusieurs reprises la porte de la cellule 331 de M. Corbaz Julien. Les Agents Blanc N. et Brünisholz B. sont intervenu dans le secteur. Les Agents ont constatés que la serrure est complètement défoncée, donc hors d'usage.
Nous avons pris la décision de déplacer M.Corbaz dans un autre secteur et fermé par mesure de sécurité M. Dévaud C. dans sa cellule.
A 16h35 j'ai appelé le piquet Chappuis Pascal qui décide de déplacer Dévaud C. à la cellule 111.

Rapport établi par :	Jean-Luc Riedo
Date et heure du rapport :	07.04.2018 / A 16h15
Signature de l'auteur(e) du rapport :	
Traité le : 10-4-18	Par : Chappuis P.
Transmis le : 11.4.18	À : Sespp EDFR